Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600446-20251210-DELIB202562-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURNON

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 19h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **4 décembre 2025**

Nombre de Membres :

En exercice :	12	Présents :	8	Votants :	11

Présents, formant la majorité des membres en exercice : Pascal JEHANNIN, Philippe OLLIVIER, Joël CHEVALIER, Martine CHESNAIS, Sophie GICQUEL, MADEC Jacques, André DROUADAINE, Annette PERRAUD,

Excusés : BROHAN Anthony, GUEMENE Emmanuelle, NOEL Jean-Luc, Stéphanie TROCHU

Pouvoir : Anthony BROHAN à Sophie GICQUEL, Emmanuelle GUEMENE à Jacques MADEC, Stéphanie TROCHU à Annette PERRAUD

Secrétaire de séance : Sophie GICQUEL

Délibération n° 062-2025-09-06	**FINANCES** **BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°3**

M. le Maire informe le conseil municipal informe le conseil municipal qu'il convient de passer une décision modificative pour le budget assainissement. En effet, il manque 2 931.37 pour le paiement des travaux d'assainissement et il faut 9 899.62€ pour régulariser une avance liée aux mêmes travaux d'assainissement.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600446-20251210-DELIB202562-DE

INVESTISSEMENT – DEPENSES				
		BP 2025	DM N°3	BP + DM3
2315	Installations, matériel et outillage technique	0€	2 931.97€	2 931.97€
Chapitre 041	**Opérations patrimoniales**			
2312	Agencement et aménagement de terrains	0€	9 899.62€	9 899.62€
INVESTISSEMENT – RECETTES				
		BP 2025	DM N°3	BP + DM3
1641	Emprunts en euros	8 100€	2 931.37€	11 031.37€
Chapitre 041	**Opérations patrimoniales**			
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0€	9 899.62€	9 899.62€

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la décision modificative présentée ci-dessus.**

Le secrétaire
Sophie GICQUEL

Le Maire
Pascal JEHANNIN